

ARRETE N° 2018 0127 -MENETFP/CAB DU 06 SEPT 2018, portant nomination des Adjoints aux Chefs d'Etablissement option Secrétaires Exécutifs aux Relations Formation Emploi (SERFE) de la Formation Professionnelle.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

- Vu : la Constitution ;
- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du gouvernement tel que modifié par le décret numéro 2017-596 du 27 septembre 2017 ;
- Vu : le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les résultats d'admission au concours d'accès aux fonctions d'Adjoint au Chef d'Etablissement de la Formation Professionnelle, session 2018 ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les Enseignants dont les noms suivent, admis au Concours de recrutement des Adjoints aux Chefs d'Etablissement, sont nommés en qualité de Secrétaires Exécutifs aux Relations Formation Emploi (SERFE) de la Formation Professionnelle.

N°	NOM & PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	ETABLISSEMENT D'ORIGINE
1.	AGODIO TOTI LAZARE	293 244 C	PL	CBCG COCODY
2.	OUATTARA BAMOROU	293 230 A	PL	CBCG COCODY
3.	KONE MAMADOU FANGAGNE	314 760 R	PL	CBCG DALOA
4.	TRAORE NOUHO	314 946 Y	PC	CETI MARCORY
5.	YAO N'DRI	287 674 D	PL	CFP DALOA 1
6.	KONATE SEGUENON	314 752 D	PL	CFP DALOA 1
7.	COULIBALY PAFANI THOMAS	287 765 G	PL	CPM BOIS KOUMASSI
8.	SORO TOWONNAH	275 377 N	PL	CPME BIMBRESSO
9.	DIALLO IBRAHIMA	255 271 Q	PL	CPTI YOPOUGON
10.	YEO LAHAGNON	314 962 Y	PL	LPC YOPOUGON
11.	BRINDOU KOUASSI MARCEL	324 974 W	PC	LP FERKE
12.	N'GUESSAN KOFFI PAUL	393 227 T	PL	LPH RIVIERA
13.	THOMPSON KOUASSI JUSTE	306 701 L	PL	LP JACQUEVILLE
14.	OULABOUE KEMONSIÉSSON ERIC	356 125 T	PL	LP MAN
15.	TRAORE SERIBA	324 827 K	PL	LT BOUAKE
16.	COULIBALY DOYERE AROUNA	306 864 F	PL	AGEFOP
17.	MONSIA SIA GOMADE	306 659 Z	PL	DFPI
18.	ADOU AMOUAN JULIETTE épouse ZALASSE	259 106 Q	PL	DET
19.	COULIBALY FATOGOMA ZOUAKONGNON	287 747 E	PL	CPM BATIMENT KOUMASSI

**Article 2** : Les intéressés auront droit aux avantages et indemnités attachés à leur fonction.

**Article 3** : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le, 06 SEPT 2018

**AMPLIATIONS**

MENETFP/CAB	01
IGNENETFP	01
DRH	01
MENETFP /DC	33
MENETFP/ETS	76
DREN/DDEN	74
CHRONO	02
Intéressés	19



**Kandia CAMARA**